

Conditions Générales de Vente (CGV) - Logiciel PureBasic

Dernière mise à jour : 17/03/2025

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la vente et l'utilisation du Logiciel PureBasic entre Fantaisie Software, une entreprise individuelle, immatriculée sous le numéro SIREN 435097290, située à 10 rue de Lausanne, 67640 Fegersheim, France, et tout Client. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après le « Contrat ») applicables étant celles en vigueur à la date de la passation de la Commande par le Client.

1. Documents Contractuels

Le présent Contrat est composé des documents suivants, qui en font partie intégrante, par ordre décroissant :

- Les présentes Conditions Générales de Vente,
- La Commande effectuée en ligne par le Client,
- La Politique de Confidentialité.

En cas de contradiction entre ces différents documents, le document de rang supérieur prévaudra.

2. Définitions

Dans le Contrat, les mots ou expressions ci-après ont la signification suivante, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

Applications développées : désigne tout logiciel, programme ou application créé par le Client à l'aide du Logiciel, qui constitue une œuvre indépendante et autonome. Une Application Développée ne doit en aucun cas permettre un accès direct ou indirect au Logiciel sous sa forme originale ou modifiée, ni reproduire ou exposer une part substantielle de ses fonctionnalités de manière exploitable par un tiers.

Client : désigne toute personne acquérant une Licence d'utilisation du Logiciel PureBasic en qualité de consommateur ou de professionnel, tel que défini par le droit français.

Commande : désigne la Commande définitive lorsque le paiement a été accepté et que le montant dû a été intégralement reçu par le Vendeur.

Consommateur : désigne toute personne physique qui agit à des fins non commerciales, c'est-à-dire en dehors de toute activité professionnelle ou commerciale.

Contrat : désigne l'ensemble des stipulations et documents constituant le présent accord, tel que défini à l'article 1 du présent Contrat.

Licence : désigne le droit d'utilisation individuelle du Logiciel accordé au Client. Ce droit d'utilisation individuelle est personnelle, non cessible, non exclusive et ne peut faire l'objet d'une sous-licence. Il autorise uniquement l'installation et l'utilisation du Logiciel conformément aux dispositions des présentes Contrat.

Logiciel : désigne le logiciel PureBasic, édité par Fantaisie Software, permettant le développement d'applications ainsi que l'ensemble de sa documentation associée, incluant les procédures d'installation et les consignes d'utilisation. Il est fourni sous forme de licence d'utilisation individuelle, conformément au présent Contrat.

Page Internet de Commande : désigne la page spécifique du site internet www.purebasic.com sur laquelle le Client sélectionne la Licence du Logiciel, prend connaissance des conditions applicables à son achat et procède au paiement.

Passation de la Commande : désigne l'ensemble des étapes par lesquelles le Client exprime son intention d'acheter le Logiciel sur le site du Vendeur, comme défini à l'article 6 du présent Contrat.

Prérequis techniques : désigne l'ensemble des matériels, environnements, données, logiciels tiers et dispositifs recommandés par Fantaisie Software, nécessaires à l'installation et à l'utilisation optimale du Logiciel.

Professionnel : désigne toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, que ce soit en tant qu'entreprise ou travailleur indépendant.

3. Objet et champ d'application

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles Fantaisie Software accorde au Client une Licence d'utilisation individuelle du Logiciel, en contrepartie du paiement d'un prix.

Le présent Contrat s'appliquent aussi bien aux consommateurs qu'aux professionnels.

4. Acceptation du Contrat

Le Client reconnaît avoir pris connaissance du présent Contrat avant de finaliser la Commande. Une copie du présent Contrat sera envoyée par e-mail et restera accessible à tout moment via un lien situé en bas de la Page Internet de Commande.

Le Vendeur recommande au Client de consulter les Contrat avant chaque nouvelle Commande, la version en vigueur au moment de l'achat s'appliquant systématiquement à la transaction.

5. Description du Logiciel

Le Logiciel est une version modernisée du langage de programmation Basic. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Langage de programmation** : PureBasic est un langage conçu pour allier simplicité d'apprentissage et d'utilisation, tout en offrant des performances élevées et une grande rapidité d'exécution.
- **Environnement de développement intégré (IDE)** : Le Logiciel est fourni avec un environnement complet permettant au Client de créer, tester et compiler ses programmes de manière fluide et efficace.
- **Compilateur** : PureBasic intègre un compilateur qui transforme le code écrit en PureBasic en programmes exécutables.

Pour une description détaillée du Logiciel, veuillez consulter le site officiel à l'adresse suivante : www.purebasic.com.

6. Passation de la Commande

La passation de Commande sur le site www.purebasic.com se fait en plusieurs étapes, comme suit :

- **Sélection des produits** : Le Client choisit la Licence souhaitée parmi les options proposées sur la Page Internet de Commande.
- **Création de compte** : Le Client doit ensuite créer un compte en remplissant le formulaire d'inscription avec les informations demandées. Le Client s'engage à fournir des informations complètes, exactes et à jour.
- **Validation de la commande** : Une fois le formulaire complété, le Client valide sa Commande en cliquant sur le bouton "Commander".
- **Paiement sécurisé** : Après validation de la Commande, le Client est redirigé vers la page de paiement pour régler sa Commande via un moyen sécurisé, tel que PayPal ou virement bancaire.

La Commande est considérée comme définitive lorsque le paiement a été accepté et que le montant dû a été intégralement reçu par le Vendeur.

Après réception du paiement par le Vendeur, le Logiciel, sous forme de lien de téléchargement, est envoyé à l'adresse électronique indiquée par le Client lors du remplissage du formulaire sur la page de Commande.

L'installation et l'administration du Logiciel seront effectuées sous la seule responsabilité du Client. Le Client s'engage à accepter le Logiciel fourni dès sa première fourniture, sous réserve que celui-ci soit conforme à la Commande et à sa documentation. En cas de non-conformité, le Client devra en informer Fantaisie Software par courrier électronique à l'adresse support@purebasic.com dans les 48 heures suivant la livraison. Le Client reconnaît que toute modification apportée à l'installation ou à l'environnement d'exécution du Logiciel se fera sous sa propre responsabilité.

Le Client est tenu de vérifier préalablement à toute Commande les caractéristiques du Logiciel, de s'assurer de la compatibilité de celui-ci avec son environnement, et de respecter les prérequis techniques indiqués sur le site www.purebasic.com. Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que le Logiciel répond à ses besoins spécifiques et à ses contraintes techniques. Dans ce cadre, il appartient au Client de prendre connaissance, avant d'accepter les présentes Contrat, de l'ensemble des informations nécessaires à la mise en œuvre du Logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, des prérequis techniques disponibles sur le site www.purebasic.com. À défaut, le Client reconnaît avoir été pleinement informé des fonctionnalités, caractéristiques et prérequis du Logiciel.

Aucun document ou expression de besoins établi par le Client ne pourra être pris en compte par le Vendeur dans le cadre des présentes Contrat. Toute demande d'adaptation spécifique du Logiciel aux besoins du Client sera soumise à un contrat distinct, non régi par les présentes Contrat, et proposé de manière optionnelle.

7. Licence

7.1. Concession de Licence

En contrepartie du paiement du prix convenu, le Vendeur concède au Client un droit d'utilisation personnel, non-exclusif, non cessible et non transmissible du Logiciel pour la durée, le périmètre, les conditions définies par le présent Contrat. La Licence permet au Client : (i) d'installer le Logiciel ; et (ii) d'utiliser le Logiciel pour les seuls besoins internes du Client, à l'exclusion de toute autre finalité et sous réserve du respect des termes du présent Contrat.

L'usage du Logiciel varie en fonction du statut du Client et dans la limite des droits concédés par la présente Licence:

- **Client Consommateur** : Utilisation du Logiciel strictement à des fins personnelles et non commerciales.
- **Client Professionnel** : Utilisation du Logiciel dans un cadre professionnel ou commercial.

7.2 Applications développées

Le Client est autorisé à utiliser le Logiciel en tant qu'outil de développement pour créer et distribuer des Applications Développées, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- **Interdiction d'intégration du Logiciel** : Il est interdit au Client de créer des Applications Développées qui intègrent directement le Logiciel, que ce soit sous sa forme originale ou modifiée. Les Applications Développées doivent constituer des œuvres indépendantes et autonomes.
- **Accès au Logiciel** : Les Applications Développées ne doivent en aucun cas permettre à des tiers d'accéder au Logiciel ni d'en extraire tout ou partie de ses fonctionnalités de manière autonome.

- **Restrictions sur le Logiciel** : Le Client s'interdit de revendre, modifier, redistribuer ou sous-licencier le Logiciel, en tout ou en partie, sous toute forme permettant à un tiers de l'exploiter directement.
- **Interdiction de création de Logiciels concurrents** : La création d'un Logiciel concurrent ou d'une application reprenant substantiellement les fonctionnalités du Logiciel est strictement interdite.
- **Utilisation non conforme** : Toute utilisation du Logiciel non conforme aux présentes conditions ou nécessitant des droits supplémentaires fera l'objet d'un accord écrit préalable du Vendeur.

En cas de non-respect de ces dispositions, le Vendeur se réserve le droit d'engager toute action judiciaire appropriée et de réclamer des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

Le Logiciel demeure la propriété exclusive de Fantaisie Software.

7.3 Durée de la Licence

La Licence accordée au titre du présent Contrat est concédée à titre perpétuel, sous réserve du respect des conditions d'utilisation définies au Contrat. En cas de non-respect de ces conditions par le Client, Fantaisie Software se réserve le droit de suspendre l'accès à la maintenance évolutive prévue dans le Contrat, jusqu'à régularisation de la situation, et ce, sans préjudice de toute autre action que Fantaisie Software pourrait engager pour protéger ses droits.

7.4 Restrictions

Le Client n'est pas autorisé : (i) à reproduire, distribuer, transférer ou commercialiser le Logiciel en tant que produit principal d'une quelconque manière, sous quelque forme que ce soit ; (ii) à utiliser ou à permettre l'utilisation du Logiciel au profit de tiers qu'il s'agisse de mise à disposition, de partage, de prêt, ou de toute autre forme d'exploitation ; (iii) à modifier, adapter, traduire, créer des œuvres dérivées, décompiler, désassembler, recourir à l'ingénierie inverse sur le Logiciel.

Le Client s'engage à utiliser le Logiciel dans le strict respect des conditions d'utilisation définies dans le Contrat, ainsi que des lois, réglementations et normes en vigueur en France.

Si le Client intègre des logiciels tiers dans le cadre de son utilisation du Logiciel, qui ne sont pas fournis par Fantaisie Software, il reconnaît être lié par les conditions d'utilisation propres à ces logiciels tiers.

8. Règles d'utilisation

Le Client s'engage à utiliser la Licence conformément aux règles de bonne conduite établies par Fantaisie Software. Ces règles, non exhaustives, peuvent être modifiées à tout moment par Fantaisie Software afin d'assurer une utilisation appropriée du Logiciel.

À titre d'exemple, et sans que cela ne limite les droits de Fantaisie Software de prendre toute mesure appropriée à l'encontre du Client, ce dernier s'interdit notamment de :

- Créer, utiliser, partager et/ou publier, par quelque moyen que ce soit en rapport avec le Logiciel, un document (texte, image, son, vidéo, etc.) qui : contrevient à un devoir de confidentialité, porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou au droit à la vie privée d'un tiers, incite à commettre un acte illégal (ex. : piratage, diffusion de Logiciels contrefaits).
- Transmettre ou propager des logiciels malveillants, tels que des virus, chevaux de Troie, vers informatiques, fichiers corrompus ou tout autre dispositif nuisible en lien avec le Logiciel.
- Organiser, participer ou être impliqué dans toute attaque visant les serveurs de Fantaisie Software, de ses prestataires de services et/ou partenaires.

- Créer, fournir ou utiliser des solutions non autorisées, telles que des émulateurs ou autres moyens détournés pour utiliser le Logiciel.
- Envoyer des spams ou perturber les communications, notamment en interrompant les échanges par des messages répétitifs à des fins personnelles ou commerciales.
- Transmettre ou publier tout contenu offensant ou inapproprié, y compris des propos : illégaux, abusifs, discriminatoires, diffamatoires ou haineux, obscènes, sexuellement explicites ou incitant à la violence, contraires aux lois et règlements en vigueur.
- Harceler, menacer ou intimider d'autres utilisateurs du Logiciel.
- Faire un usage abusif du service d'assistance, en multipliant des réclamations infondées ou en envoyant des signalements inexacts.
- Usurper l'identité d'un représentant de Fantaisie Software, d'un employé ou de l'un de ses partenaires.
- Revendiquer faussement un cautionnement, un soutien ou une affiliation avec Fantaisie Software en lien avec l'utilisation du Logiciel.

9. Propriété intellectuelle

9.1 Propriété du Logiciel

Le Logiciel, ainsi que l'ensemble des éléments qui le composent (documentation, codes sources, logos, textes, graphiques, images, etc.), et tous les droits de propriété intellectuelle y afférents, demeurent la propriété exclusive de Fantaisie Software.

Aucun droit autre que ceux expressément concédés au Client dans le cadre des présentes Contrat ne saurait être interprété comme transféré ou accordé de manière implicite au Client.

Le Client s'interdit de modifier, altérer, supprimer ou masquer toute mention de droits de propriété intellectuelle figurant dans le Logiciel. De même, toute copie, traduction, modification, adaptation ou création d'une œuvre dérivée du Logiciel, quelle qu'en soit l'origine ou l'initiative, demeure la propriété exclusive de Fantaisie Software.

10. Conditions financières

10.1 Prix

Les prix sont affichés en euros TTC (Toutes Taxes Comprises) et ne comprennent aucun droit, taxe ou impôt, qui restent à la charge du Client.

Les prix indiqués sur la Page Internet de Commande du Vendeur sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, sans préavis, et s'appliquent immédiatement à toute nouvelle Commande.

10.2 Modalités de facturation et de paiement

Le paiement de la Licence se fait en ligne via le site tiers de la société de paiement PayPal, ou par virement bancaire selon les instructions précisées sur la Page Internet de Commande. Le Client garantit au Vendeur qu'il détient toutes les autorisations nécessaires pour utiliser le moyen de paiement choisi. En cas de refus de paiement par PayPal, le Client devra prendre contact avec le Vendeur pour effectuer le règlement par un autre moyen valide. Si, pour une quelconque raison (opposition, refus, etc.), le paiement échoue, la Commande sera annulée.

La facturation de la Licence s'effectue lors de la fourniture du Logiciel. La facture sera mise à disposition sur le compte en ligne du Client. Le Vendeur se réserve le droit de transmettre ou de mettre à disposition les factures auprès du Client sous format électronique.

11. Garanties

11.1 Garantie de conformité (Consommateurs uniquement)

Fantaisie Software garantit que le Logiciel sera conforme à la description donnée sur le site d'internet de Fantaisie Software, dans la Commande et conformément aux termes du présent Contrat, pendant une durée de deux (2) ans à compter de la fourniture du produit. En cas de non-conformité, le Client pourra demander la mise en conformité, la réduction du prix ou la résolution du contrat, sous réserve des conditions prévues par l'article L.217-4 et suivants du Code de la consommation. Toutefois, si le coût de la mise en conformité choisi par le Client est manifestement disproportionné par rapport à l'autre option envisageable, compte tenu de la valeur de la Licence ou de l'importance du défaut, Fantaisie Software pourra procéder à un remboursement, sans suivre l'option choisie par le Client. Il est important de noter que cette garantie ne s'applique pas dans les cas où le Logiciel a été modifié par le Client ou utilisé de manière incompatible avec les conditions d'utilisation définies par le Vendeur. Pour faire jouer la garantie, le Client devra contacter Fantaisie Software par courrier électronique à l'adresse suivante : support@purebasic.com

A L'EXCEPTION DE LA GARANTIE PREVUE A L'ARTICLE 11.1 DU PRESENT CONTRAT, FANTASIE SOFTWARE, SES CONCEDANTS ET LES DISTRIBUTEURS AGREES EXCLUENT TOUTES GARANTIES, CONDITIONS, REPRESENTATIONS, INDEMNITES EXPRESSES OU TACITES, RESULTANT DE LA LOI, DES USAGES, OU DE TOUTE DECLARATION PREALABLE, ECRITE OU ORALE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE A UN USAGE PARTICULIER, DE PROPRIETE ET DE NON CONTREFACON, RELATIVEMENT AU LOGICIEL FOURNI EN VERTU DES PRESENTES.

FANTASIE SOFTWARE NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT D'INTERRUPTION OU D'ERREUR, QUE LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS OU QUE LE LOGICIEL EST EXEMPT DE VIRUS OU D'AUTRES COMPOSANTS NUISIBLES. LE CLIENT ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE LA SÉLECTION DU LOGICIEL POUR PARVENIR AUX RÉSULTATS QU'IL ATTEND AINSI QUE DE SON INSTALLATION, DE SON UTILISATION ET DES RÉSULTATS QU'IL EN OBTIENT.

12. Droit de rétractation (Consommateurs uniquement)

Conformément à la législation en vigueur, le consommateur bénéficie d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la réception du Logiciel. Toutefois, en vertu de l'article L221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas lorsque le Logiciel a été téléchargé par le Client, ce qui est considéré comme un début d'exécution du Contrat.

13. Données personnelles

Chaque Partie s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations en vertu de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite "Informatique et Libertés".

Le Vendeur met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données personnelles du Client dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Conformément à la législation française, le Client dispose des droits suivants concernant ses données personnelles : • Droit d'accès ; • Droit de rectification ; • Droit d'opposition (pour des motifs légitimes) ; • Droit à la portabilité ; • Droit à l'effacement. Le Client peut exercer ces droits en adressant une demande par courrier électronique à l'adresse suivante : support@purebasic.com. Il est précisé que le Client devra justifier de son identité en envoyant une photocopie de sa pièce d'identité.

Pour plus de détails sur le traitement des données personnelles, le Client est invité à consulter la Politique de Confidentialité disponible sur le site www.purebasic.com, qui fait partie intégrante des présentes Contrat.

14. Maintenance corrective du Logiciel

Le Vendeur fournit gratuitement au Client les mises à jour nécessaires pour maintenir la conformité et la sécurité du Logiciel. Ces mises à jour sont disponibles sur le site www.purebasic.com et peuvent être consultées et téléchargées par le Client.

Fantaisie Software s'engage à déployer les moyens humains et techniques disponibles pour répondre, dans les meilleurs délais, aux anomalies signalées par le Client. Cette obligation constitue une obligation de moyens, et non de résultat, Fantaisie Software ne pouvant garantir la résolution systématique de toutes les anomalies signalées.

En cas de non-installation dans un délai raisonnable ou d'installation incorrecte des mises à jour par le Client, le Vendeur ne saurait être tenu responsable des défauts de conformité ou des problèmes de sécurité résultant de cette non-installation ou installation incorrecte.

Le Client reconnaît que le Logiciel fourni par Fantaisie Software a été conçu pour fonctionner avec certaines configurations et environnements logiciels spécifiés au moment de sa mise à disposition. En cas de mise à jour, modification ou changement majeur d'un logiciel tiers (tel qu'un système d'exploitation, une mise à jour de Windows, ou tout autre logiciel ou programme externe au Logiciel), entraînant une incompatibilité avec le Logiciel, Fantaisie Software ne pourra être tenue responsable de tout dysfonctionnement, non-fonctionnement ou altération des performances du Logiciel. Fantaisie Software s'engage à mettre en œuvre des moyens raisonnables pour identifier et rechercher une solution aux éventuelles incompatibilités résultant de tels changements. Toutefois, Fantaisie Software ne garantit pas un résultat spécifique ni un délai particulier pour la résolution de ces problèmes et ne pourra être tenue responsable si aucune solution n'est trouvée ou si celle-ci prend un délai prolongé.

15. Maintenance évolutive du Logiciel

La maintenance évolutive du Logiciel fournie par Fantaisie Software consiste en la mise à disposition des mises à jour, sous réserve de leur disponibilité et conformément à la politique du Vendeur. Le Client reconnaît que Fantaisie Software reste libre de proposer, à sa seule discrétion, des évolutions destinées à améliorer la qualité, les fonctionnalités ou la couverture du Logiciel, sans que cela constitue une obligation de sa part. En conséquence, Fantaisie Software ne saurait être tenue responsable de l'absence de certaines mises à jour ou de l'évolution des caractéristiques du Logiciel.

Fantaisie Software peut fournir les mises à jour du Logiciel satisfaisant aux nouvelles évolutions et ce sous réserve que de telles adaptations du Logiciel ne rendent pas nécessaire la réécriture d'une partie substantielle de Logiciel existant.

Le Client est informé et accepte que les mises à jour mentionnées ci-dessus peuvent, à tout moment, rendre inadaptées les fonctionnalités de Logiciel. Le Client est informé et accepte que tout ou partie des environnements du Client, dans leur configuration initiale, pourrait ne pas supporter une mise à jour de Logiciel. Fantaisie Software ne pourra en être tenue pour responsable.

Les mises à jour du Logiciel disponibles peuvent être consultées sur le site www.purebasic.com et téléchargées. Les mises à jour peuvent être effectuées sans coût supplémentaire pour le Client.

Le Client a le droit de refuser ou de désinstaller une mise à jour si celle-ci affecte négativement son utilisation du Logiciel, conformément aux dispositions du Code de la Consommation. Toutefois, le Vendeur ne saurait être tenu responsable des éventuelles conséquences négatives sur

l'environnement du Client résultant de la non-installation dans un délai raisonnable ou d'une installation incorrecte des mises à jour du Logiciel par le Client.

16. Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir des informations complètes, exactes et à jour lors de la conclusion du Contrat, et à notifier sans délai à Fantaisie Software toute modification concernant ces informations, notamment celles relatives à ses coordonnées de paiement. Le Client reconnaît également que la fourniture du Logiciel et l'exécution correcte du Contrat dépendent du respect, par le Client, de l'ensemble des obligations prévues dans le présent Contrat.

Le Client reconnaît que l'utilisation du Logiciel, dans le cadre du présent Contrat, s'effectue sous son contrôle exclusif, sa direction et sa seule responsabilité. À ce titre, il lui incombe, sans que cette liste soit exhaustive, les responsabilités suivantes :

- **Choix et acquisition des matériels et Logiciels tiers** : Le Client est responsable du choix et de l'acquisition des matériels et Logiciels tiers destinés à être utilisés avec le Logiciel. Toute incompatibilité, dysfonctionnement ou perturbation résultant de l'utilisation de ces éléments ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de Fantaisie Software.
- **Gestion de l'infrastructure informatique** : Le Client est responsable de la gestion de son infrastructure informatique, y compris, le cas échéant, en cas de recours à plusieurs fournisseurs. La coordination et l'intégration de ces éléments relèvent de sa seule responsabilité.
- **Respect des prérequis techniques** : Le Client doit veiller au respect des prérequis techniques actuels et futurs du Logiciel, afin d'éviter tout ralentissement, blocage ou altération des données.
- **Modifications apportées au Logiciel** : Le Client assume la pleine responsabilité des conséquences des modifications qu'il apporte à l'installation, au paramétrage ou à l'environnement du Logiciel.

En cas de non-respect du présent Contrat ou d'utilisation du Logiciel contraire aux conditions définies, le Client assumera seul l'entière responsabilité des conséquences de ses actes. Il s'engage, à ce titre, à garantir et indemniser Fantaisie Software, ses distributeurs agréés, ainsi que tout tiers concerné, contre toute perte, dommage, responsabilité, réclamation ou frais (y compris les honoraires raisonnables d'avocats) découlant directement ou indirectement de l'utilisation, de la détention ou de l'exploitation du Logiciel par le Client, et ce, sans préjudice de toute autre action que Fantaisie Software pourrait entreprendre.

17. Responsabilité du Vendeur

Compte tenu des pratiques professionnelles et des standards en vigueur dans son domaine d'activité, Fantaisie Software s'engage à fournir tous les efforts nécessaires à l'exécution de ses obligations. Cet engagement constitue une obligation de moyens, et non de résultat.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de Fantaisie Software, l'indemnisation de l'ensemble des préjudices, y compris les intérêts, frais et autres coûts accessoires, sera strictement limitée au préjudice direct et prévisible subi par le Client, et ne pourra en aucun cas excéder le montant total payé par ce dernier pour la Licence concernée.

EN AUCUN CAS, LE VENDEUR, SES DISTRIBUTEURS AGREES OU SES PROPRES CONCEDANTS OU TOUTE AUTRE PERSONNE CONCERNEE NE SERONT RESPONSABLES A L'EGARD DU CLIENT OU A L'EGARD D'UN TIERS DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS OU CONSECUTIFS, OU DE TOUTE PERTE DE BENEFICES, PREVISIBLE OU IMPREVISIBLE (Y COMPRIS NOTAMMENT EN CAS DE PERTE DE DONNEES, DE CLIENTELE, D'UTILISATION D'ARGENT OU DU LOGICIEL, D'INTERRUPTION D'UTILISATION OU D'ACCES A DES DONNEES, D'INTERRUPTIONS D'AUTRES PRODUITS OU DE DETERIORATION D'AUTRES BIENS), RESULTANT D'UN MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS DES PRESENTES CONTRAT,

OU D'UNE NEGLIGENCE. EN TOUTE HYPOTHESE, LA RESPONSABILITE GLOBALE DU VENDEUR, DE SES DISTRIBUTEURS AGREES OU DE SES PROPRES CONCEDANTS OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE SERA LIMITEE AU PRIX QUE LE CLIENT AURA EFFECTIVEMENT PAYE AU VENDEUR POUR LA LICENCE A L'ORIGINE DU DOMMAGE. LES DISPOSITIONS DU PRESENT ARTICLE NE SONT PAS APPLICABLES AU CLIENT EN CAS DE DISPOSITIONS IMPERATIVES CONTRAIRES DE LA LOI APPLICABLE.

18. Force majeure

La responsabilité de Fantaisie Software ne pourra en aucun cas être engagée en cas de force majeure. En cas de prolongation de la force majeure pendant plus de soixante (60) jours, le Contrat pourra être résilié sur l'initiative de l'une des Parties, sans droit à indemnité de part et d'autre. De façon expresse, seront considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : le blocage ou la perturbation des moyens de communication, de télécommunication ou postaux, l'incendie, les embargos, l'inondation, les épidémies, les pandémies, les actes des gouvernements, la guerre, les émeutes, les troubles sociaux, les arrêts de travail, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les attaques malveillantes alors que Fantaisie Software a mis toutes les mesures en œuvre pour les éviter.

19. Résiliation du Contrat

Fantaisie Software pourra résilier le Contrat de plein droit en cas de manquement grave de Client à l'une de ses obligations contractuelles, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'une notification par l'email fourni par le Client lors de la Commande notifiant ledit manquement. Sont notamment considérés comme des manquements graves justifiant la résiliation du Contrat, sans que cette liste soit limitative :

- Le non-respect du périmètre d'utilisation du Logiciel, y compris les conditions d'accès ;
- Toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Fantaisie Software;
- Tout manquement à l'obligation de confidentialité et à la protection des informations confidentielles.

20. Dispositions diverses

20.1 Nullité partielle

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses du présent Contrat ne saurait affecter la validité des autres clauses du présent Contrat. Les autres dispositions resteront valables et continueront de s'appliquer.

20.2 Convention de Preuve

En plus des dispositions légales conférant une valeur probante à l'écrit numérique, les Parties conviennent de reconnaître la validité et la force probante des courriers électroniques, SMS, notifications échangées entre elles, ainsi que des documents numérisés dans le cadre du Contrat. Cela inclut également tous les éléments informatiques et électroniques créés et/ou conservés par Fantaisie Software via ses outils de support.

20.3 Interprétation

En cas de divergence ou de difficulté d'interprétation entre les versions française, anglaise ou allemande du Contrat, la version française prévaudra.

21. Loi et attribution de juridiction

Le Contrat est soumis au droit français tant pour les règles de forme que pour les règles de fond.

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS EST SEUL COMPETENT POUR CONNAITRE DES CONTESTATIONS POUVANT NAITRE A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT DU PRESENT CONTRAT. CETTE CLAUSE D'ATTRIBUTION DE COMPETENCE, PAR ACCORD EXPRES ENTRE LES PARTIES, S'APPLIQUERA MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS, D'APPEL EN GARANTIE ET POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, en cas de litige, le consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur agréé. Si la médiation échoue, le Consommateur peut saisir le tribunal compétent, notamment celui du lieu de sa résidence, conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation.

Toutefois, préalablement à tout recours au juge étatique, sera privilégiée la négociation dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présent Contrat, y compris portant sur sa validité.

La Partie souhaitant entamer le processus de négociation devra informer l'autre Partie par email, en indiquant les éléments du conflit. Le Client peut contacter le Vendeur à l'adresse suivante : support@purebasic.com. Si au terme d'un délai de quinze (30) jours, les parties ne parvenaient pas à s'entendre, le différend sera soumis à la juridiction compétente désignée ci-après.

Durant tout le processus de négociation et jusqu'à son issue, les parties s'interdisent d'exercer toute action en justice l'une contre l'autre et pour le conflit objet de la négociation. Par exception, les parties sont autorisées à saisir la juridiction des référés ou à solliciter le prononcé d'une ordonnance sur requête.